Ref. formation 202110104385

Entraînement régulier en catégorie B

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

TONNERRE 511 DELTA
Lewandowski Wojciech
05.59.55.71.61
formationtonnerre@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

1ère étape : vérification des prérequis • Être titulaire de la carte « Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques, avec arme des catégories B et D – agent de surveillance renforcée » en cours de validité. • Carnet de tir • Diplôme initial ou VAE • CV 2ème étape : Vérification de la motivation du candidat présélectionné : entretien avec le formateur ASRA

Prérequis pédagogiques :

1ère étape : vérification des prérequis • Être titulaire de la carte « Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques, avec arme des catégories B et D – agent de surveillance renforcée » en cours de validité. • Carnet de tir • Diplôme initial ou VAE • CV 2ème étape : Vérification de la motivation du candidat présélectionné : entretien avec le formateur ASRA

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Objectif : L'agent de sécurité doit se soumettre chaque année à 4 séances d'entraînement au tir d'1 heure dont 15 min de rappel des consignes de sécurité et du cadre juridique soit 2 séances par semestre, espacées d'au moins 1 mois et d'au plus 4 mois, au cours desquelles sont tirées 30 cartouches (20 tirs de riposte et 10 tirs d'intervention) par arme à feu portée

Contenu et modalités d'organisation

Le programme : Entraînement au tir : 4 h00 (3 groupes de 4 agents) + 3h00 au centre S'entraîner à tirer avec son arme de service, dans le respect des règles de sécurité et du cadre juridique d'emploi des armes. • 3 séances de tir de 1h • 4 agents maximum par séance

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

Agent de sécurité renforcé armé en catégorie B et D - *Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00252781	du 11/10/2021 au 31/12/2028	TARNOS (40)	TONNERRE 511 DELTA		MON COMPTE FORMATION	FPC